

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 novembre 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

DROIT DE RECEVOIR DES RÉPONSES VÉRIDIQUES

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège relativement au droit qu'ont tous les députés à la Chambre de recevoir des réponses véridiques de la part des membres du cabinet.

A une question que lui posait hier le chef de l'opposition officielle, le premier ministre suppléant a répondu ceci, comme l'atteste le compte rendu officiel, à la page 5441, colonne de droite:

Si les honorables députés me le permettent, je ferais de mon mieux pour y répondre. Ensuite je dirais qu'il n'y a, ni dans la déclaration faite par le premier ministre de Québec, ni dans celle que j'ai écoutée ce matin, rien qui tienne de l'ultimatum.

Or, monsieur l'Orateur, à une question que je posais, le 27 mai 1963, au ministre de la Justice et premier ministre suppléant (M. Chevrier), celui-ci me répondait comme en fait foi la page 294 du compte rendu officiel:

Monsieur l'Orateur, j'ai reçu les communiqués de presse que l'honorable député m'a envoyés. J'ai même écouté l'honorable premier ministre de la province de Québec, M. Lesage, à la télévision, au moment où il a déclaré, qu'il considérait les réclamations ou les propositions de la province de Québec comme étant un ultimatum.

Monsieur l'Orateur, le 27 mai 1963, le ministre de la Justice admettait que les propositions de la province de Québec étaient de la nature d'un ultimatum, et hier, le 27 novembre 1963, comme en fait foi le hansard, le ministre de la Justice déclarait qu'il n'y avait pas d'ultimatum.

Je crois, monsieur l'Orateur—et c'est là ma question de privilège—que les membres de la Chambre ont droit à toute la vérité et non pas à des réponses où les faits sont escamotés; les ministres du cabinet n'ont pas le droit de se dégager de leur responsabilité comme le ministre de la Justice a tenté de le faire hier.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il est clair que la question posée par le chef de l'opposition hier avait trait à la conférence fédérale-provinciale actuellement en cours.

Je me souviens très bien des communiqués de presse que le député de Lapointe (M. Grégoire) m'a envoyés, ainsi que de la réponse que je lui ai faite, mais à mon avis, ce communiqué date d'il y a plusieurs mois, tandis que la question de l'honorable député avait trait exclusivement à ce qui s'est passé hier et immédiatement auparavant. Et je suis en mesure de dire qu'il n'a pas été question d'ultimatum.

Au fait, on appelle mon attention sur le fait que ceci a été confirmé par le premier ministre de la province de Québec lui-même.

M. Grégoire: L'honorable ministre de la Justice veut-il dire que le premier ministre de la province de Québec a changé d'idée?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît!

(Texte)

A PROPOS DES LOTERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant?

Le premier ministre suppléant peut-il dire si la question des loteries a été définitivement réglée de façon négative à la conférence fédérale-provinciale, ce matin, ou s'il y a possibilité que cette question soit encore étudiée au cours de cette conférence?

L'hon. Lionel Chevrier (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre dans le sens que mon honorable ami le désire. La question n'a pas encore été tranchée ni d'une façon ni de l'autre.

Le but de la réunion était d'écouter les représentations faites par les procureurs-généraux des différentes provinces, et c'est ce qui a été fait. Il y eut une franche discussion à ce sujet. J'ai l'intention de faire rapport de cette discussion au gouvernement, en temps utile.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

La question des loteries sera-t-elle discutée à nouveau avant la fin de la conférence?

L'hon. M. Chevrier: Ceci demeure du ressort des premiers ministres provinciaux. S'ils le désirent, le gouvernement fédéral sera prêt à le faire.